

Conseil Communal du 29 mai 2017

Intervention de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre

- Question d'Adeline Capart concernant la liste, les conditions d'accès et la gestion des salles mises à disposition par la commune dans nos 7 villages et interrogation concernant la présence des élus aux représentations communales.

Réponse :

Madame la conseillère,

Pour faire suite à vos demandes, il me plait de vous préciser :

1) Pour ce qui est de la première partie de vos questions, il manque une précision essentielle à savoir « mises à disposition » à quel profit ?

Je rappelle donc que les locaux communaux ne sont pas mis à disposition du public.

L'Espace citoyen est mis à disposition des seuls membres du personnel communal à titre gratuit, sur demande objectivée, une fois par an maximum.

Tous les locaux communaux peuvent être mis à disposition des associations moyennant une convention acceptée par le Collège communal soit de manière récurrente, soit de manière ponctuelle.

Les complexes sportifs sont sous la tutelle de Candice Vancoppenolle, responsable « jeunesse et sport ».

L'Espace citoyen de Saint-Léger est sous la responsabilité de Murielle Semet, la Maison du Patrimoine à Evregnies est sous la responsabilité de Brigitte Dubar tandis que la Maison de l'Environnement est sous la responsabilité de Thierry Duboisdenghien.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du Directeur général.

2) Pour ce qui concerne la seconde partie, aucune invitation dont vous faites référence n'a pas été transmise aux membres du Conseil communal. Un oubli cependant pour le coup de cœur pour lequel je m'étais engagé à inviter l'ensemble des membres du personnel communal.

Je me suis rendu compte, lors de la manifestation, de l'absence des conseillers communaux et j'ai informé le nouveau responsable de la communication de la nécessité d'inviter l'ensemble du Conseil communal la prochaine fois.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans votre agenda la remise des mérites sportifs qui se déroulera dans cette salle le 10 juin à 11h.